

**DEPARTEMENT**

Dordogne

**ARRONDISSEMENT**

Sarlat

**CANTON**

Domme

**COMMUNE DE DOMME****PROCES-VERBAL****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****NOMBRE***de conseillers**En exercice :15**De présents :10**De votants :13*

L'an deux mil seize, le 12 novembre à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Domme étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Cassagnole, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs GOUNARD - LAGRANGE - LAHALLE - CAMINADE – COUSIN – CASSAGNOLE – OZANNE – PASQUET – JOURDAN – GERMAIN.

**Etaient absents :** Mme TROUBADY (procuration à Mme Lagrange), M. ARMAGNAC (procuration à M. GERMAIN), M. LAMBERT (procuration à M. CASSAGNOLE), Mme DUFOUR, M. PLETT.

**Le Secrétariat de séance était assuré par :** M. PASQUET.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage à la porte de la mairie le : 13/12/2016.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 12/12/2016.

La convocation du Conseil Municipal avait été faite le 04/11/2016.

**Contrats de Ruralité**

Le Maire évoque la mise en place par l'État d'un nouveau dispositif visant à coordonner tous les intervenants au financement, les outils et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Ce nouveau dispositif, appelé « Contrats de Ruralité » permet d'accompagner de la mise en place de projets de territoires et de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs.

Ces contrats, signés entre le Préfet et le Président de l'EPCI concerné, s'articulent autour de 5 volets qui pourront être complétés en fonction des besoins :

- accessibilité aux services et aux soins,
- développement de l'attractivité des territoires,
- revitalisation des bourgs-centres,
- soutien au commerce de proximité,
- mobilités, transition écologique et cohésion sociale.

Le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les communes peuvent être associés, chacun pour les actions relevant de ses compétences, ainsi que les chambres consulaires, les syndicats mixtes, les agences techniques ou d'urbanisme, les agences de l'Etat (ADEME, ANAH, ...) et les opérateurs publics tels que Pôle Emploi, ERDF, GRDF, ...

Pour être éligible, une collectivité devra présenter les grandes orientations de son projet de territoire ainsi qu'un diagnostic sommaire des besoins.

Le contrat est conclu pour une période de 6 ans avec une clause de révision à mi-parcours. Les premiers contrats couvriront la période 2017-2020.

Le Maire présente au Conseil Municipal les projets qui peuvent faire l'objet de financements dans le cadre des Contrats de Ruralité pour la commune de Domme.

#### Valorisation du centre historique de Domme

- Axe contrat de ruralité : revitalisation des bourgs-centre.
- Description et objectifs : Aménager les espaces publics de la partie haute du centre historique de Domme pour les embellir, favoriser les cheminements piétons, permettre une accessibilité aux personnes handicapées aux monuments classés se trouvant à proximité et revitaliser ainsi le marché local hebdomadaire.
- Aménagement de la place de la Halle et des abords de l'église.
- Coût HT de l'opération : 1.216.000 €.
- Etudes préalables : étude de l'ATD de décembre 2007 (nous avons retiré de cette étude la partie portant sur Le Belvédère et rajouter les coûts de maîtrise d'œuvre et SPS qui n'y figuraient pas).

#### Création d'un multiple rural

- Axe contrat de ruralité : revitalisation des bourgs-centre / Soutien au commerce de proximité.
- Description et objectifs : Après un constat de carence, l'objectif est d'assurer un service de proximité à la population locale notamment pour les produits de première nécessité et de redynamiser le bourg en créant une attraction commerciale et un pôle de vie à la fois social et économique. La structure juridique envisagée serait une entreprise individuelle, structure qui peut convenir à un couple qui souhaite s'installer sur Domme.
- L'implantation de ce multiple rural se ferait Place de la Halle (locaux de l'ancienne Poste). Dans ce cadre le logement (T4) qui se trouve au-dessus de ces locaux ne serait pas reloué ; ce dernier permettant d'y loger le couple qui viendrait exploiter ce fond de commerces
- Les locaux seront aménagés et équipés par la municipalité qui les louera pour l'exercice des activités envisagées : Alimentation générale, équipement de la maison, tabac, journaux et jeux.
- Coût HT de l'opération : 127.260 €.
- Etudes préalables : Avant Projet Sommaire établi par François Godard, Architecte, en octobre 2016.

#### Aménagement du Château du Roy

- Axe contrat de ruralité : développement de l'attractivité des territoires (valorisation économique et touristique).
- Description et objectifs : réalisation de travaux d'études (co financés par la DRAC) et des aménagements intérieurs (sécurisation et restauration), des abords et des accès du Château du Roy afin de permettre l'ouverture du site aux visites du public.
- Etudes préalables et coût HT de l'opération : à venir par l'Agence Technique Départementale.

### Aménagement du Belvédère et du cheminement permettant l'accès au Château du Roy

- Axe contrat de ruralité : développement de l'attractivité des territoires (valorisation économique et touristique).
- Description et objectifs : réalisation de travaux de voirie, de sécurisation et de mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la promenade entre Le Belvédère et le Château du Roy via le jardin public.
- Etudes préalables et coût HT de l'opération : 120.000 € (étude ATD de 2007 sur Le Belvédère auxquels il faut rajouter la réalisation du cheminement entre le jardin public et le Château du Roy dont le coût est à estimer par l'ATD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la réalisation des projets présentés ainsi que leurs financements dans le cadre des Contrats de Ruralité, et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **Aliénation d'un chemin Aux Ventoulines**

Le Maire rappelle qu'en 2012, Monsieur et Madame Franck Jourdain avaient demandé d'aliéner à leur profit une partie du chemin rural qui traverse leur propriété des Ventoulines à Domme. Monsieur et Madame Jourdain s'étaient engagés à laisser un droit de passage aux randonneurs, aux cyclistes et aux conducteurs d'engins agricoles. Par délibération du 11 octobre 2012, le Conseil Municipal :

- souhaitait qu'une liaison avec les autres chemins de randonnées soit conservée ;
- proposait que l'on présente à M. et Mme Jourdain une autre solution qui consisterait à procéder à un changement d'assiette.

Le Maire indique que le Village de Vacances des Ventoulines a été vendu, qu'il a rencontré les nouveaux propriétaires et que ces derniers réitèrent la demande d'aliénation faite en 2012 par les anciens propriétaires, incluant un changement de son assiette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'engager une procédure d'enquête publique en vue d'aliéner au profit des nouveaux propriétaires du Village de Vacances des Ventoulines, une partie du chemin traversant le village et créer un nouveau chemin en changeant l'assiette de la partie à aliéner sous réserve que les nouveaux propriétaires :

- officialisent leur demande par écrit ;
- acceptent de prendre à leur charge les frais de géomètre et de notaire ;
- de rembourser à la Mairie les frais d'enquête publique ;
- à prendre à leur charge les coûts des travaux de création du nouveau chemin ;
- acceptent que cette transaction foncière fasse l'objet d'une vente bilatérale entre la commune et eux, sur la base d'un prix restant à définir.

**Graffitis de la Porte des  
Tours : choix d'un prestataire  
Spécialisé pour la réalisation  
d'une étude**

La Porte des Tours, classée Monument Historique, constitue l'élément architectural emblématique de Domme. Cet édifice vient de faire l'objet de travaux d'urgence et de mise hors d'eau, rendus nécessaires pour préserver notamment les graffitis qui se trouvent à l'intérieur des tours, graffitis attribués aux Templiers et réalisés par certains d'entre eux suite à leur arrestation en 1307.

Considérant l'importance et l'intérêt de ces graffitis, tant sur un plan historique et archéologique, que sur un plan touristique et économique, considérant également le manque d'informations historiques et archéologiques sur ces graffitis, il est apparu nécessaire de faire réaliser une étude par un prestataire spécialisé.

Par délibération du 14 mars 2016, Conseil Municipal a autorisé le Maire à consulter des prestataires en archéologie en vue de faire réaliser cette étude. M. Jean-Bernard Pasquet, Maire-Adjoint, présente les propositions reçues dans le cadre de cette consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la proposition d'ATEMPORELLE pour un montant HT de 21.790 € (option comprise), autorise le Maire à signer la proposition retenue et à solliciter des subventions pour financer cette étude et notamment une subvention de la DRAC Aquitaine et du Département (Contrats d'Objectifs).

**Restauration du tableau  
« La Vierge aux agneaux »**

Jean-Bernard Pasquet, Maire-Adjoint, rappelle que par délibération du 31 août 2016, le Conseil Municipal a accepté la restauration du tableau de Lucien de Maleville « Cingle de Montfort » par l'Atelier de Conservation Restauration de Peinture Christian et Françoise Morin, pour un montant HT de 1.150,00 €. Il rappelle la nécessité de procéder de toute urgence à la restauration du tableau d'Albert Polard « La Vierge aux agneaux » et présente les devis établis en ce sens. Il apparaît que l'Association Diocésaine n'a pas pu apporter la preuve qu'elle était propriétaire de ce tableau. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide de faire figurer ce tableau au répertoire des biens qui sont propriété de la commune de Domme ;
- adopte le devis de l'Atelier de Conservation-Restauration d'œuvres Peintes Béatrice Byer Bayle pour la restauration du tableau d'Albert Polard intitulé « La Vierge aux agneaux », pour un montant HT de 2.290 € et autorise le Maire à le signer ;
- autorise le Maire à solliciter des subventions pour financer la restauration de ce tableau et notamment les crédits de l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC Aquitaine.

**Vote de décisions  
Modificatives des  
Budgets 2016**

Le Conseil Municipal adopte les décisions modificatives suivantes des budgets 2016 :

- Des Logements Sociaux (délibération votée à l'unanimité).

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Emprunts en Euros	165		523,00 €
Travaux en cours	2313	523,00 €	
TOTAL		523,00 €	523,00 €

- De la commune de Domme (délibération votée par 11 voix pour, une voix contre et une abstention).

Objet des dépenses	Chapitre et article	Diminution sur crédits déjà alloués :	Augmentation des crédits
Cœuvres et objets d'art	10031-2261		4.000,00 €
Restauration Remparts	90061-2313	1.000,00 €	
Terrain de voirie	20036-2112	1.000,00 €	
Halle	80053-2313	1.000,00 €	
Aire stockage déchets	90063-2312	1.000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>4.000,00 €</b>	<b>4.000,00 €</b>

**Proposition d'intervention  
De Concordia en 2017**

M. Jean-Bernard Pasquet, Maire Adjoint, présente la proposition d'intervention de l'association CONCORDIA pour l'été 2017 (durée 3 semaines). L'intervention de CONCORDIA porterait sur la poursuite de la restauration des murs des terrasses sous la Porte des Tours. Le coût global du projet s'élève à 14.373,00 €. La participation de la commune de Domme s'élève à 5.889,00 €, celle-ci assurant comme tous les ans l'hébergement des intervenants. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention, accepte cette proposition d'intervention et autorise le Maire à signer la convention correspondant à celle-ci.

**Création d'un atelier  
Technique : choix d'un  
Maître d'œuvre**

Le Maire rappelle que par délibération du 03 octobre 2016, le Conseil Municipal l'a autorisé à engager une consultation d'architecte pour une mission complète de maîtrise d'œuvre en vue de la création, sur la base d'un avant projet sommaire établi par l'Agence Technique Départementale, d'un atelier technique sur l'ancien terrain de football sis à Maisonneuve. Il indique qu'après avoir consulté trois architectes, deux ont remis une proposition et les présente. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir la proposition de Monsieur Vincent Grassi, pour un taux de rémunération de 7 % et autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre s'y rapportant.

**RPQS 2015 du SPANC**

Le Maire présente de la Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2015 du SPANC de la Communauté de Communes de Domme-Villefranche. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette présentation à l'unanimité.

**Remplacement d'un élu à  
La commission d'urbanisme**

M. Hervé Caminade, Conseiller Municipal, a fait savoir au Maire que sa nouvelle situation professionnelle ne lui, permettrait plus de siéger à la Commission d'Urbanisme. Il a fait part de son souhait d'être remplacé par M. Michel Ozanne qui, lors du précédent mandat, siégeait au sein de cette commission. M. Michel Ozanne ayant accepté de remplacer M. Hervé Caminade, le Maire propose sa candidature au Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, élit à l'unanimité M. Michel Ozanne comme membre de la Commission d'Urbanisme, en remplacement de M. Hervé Caminade.

### Réfection de la toiture De l'église de Domme

Le Maire indique que la toiture de l'église nécessite des travaux de réfection et présente le devis correspondant à ces travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis de l'entreprise Jean-Louis Laval pour un montant HT de 30.752,00 € et autorise le Maire à le signer.

### Travaux de mise aux normes Electriques de bâtiments communaux

Plusieurs bâtiments communaux nécessitant des travaux de mise aux normes électriques, des devis correspondant à ces travaux sont présentés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les devis de l'entreprise Pistolozzi et Fils pour les bâtiments et montants visés ci-après, et autorise le Maire à les signer.

- Hôtel de Ville : 3.538,00 € HT ;
- Cantine : 1.203,00 € HT ;
- Salle Paul Grassé : 306,50 € HT ;
- Atelier Municipal : 422,00 € HT.

### Création d'un dépôt de pain

Le Maire indique que :

- la boulangerie du village est fermée depuis plus de 3 ans ;
- que les dépôts de pains ouverts les mois d'été sont désormais tous fermés ;
- que les commerçants qui alimentent et/ou tiennent ces dépôts de pains, n'ont fait aucune proposition de poursuite de leur activité les mois d'hiver.

Fort de ce constat de carence et afin de répondre aux besoins de la population locale durant les mois d'hiver mais également d'été, le Maire propose de créer un dépôt de pains dans l'Agence Postale Communele et indique qu'une boulangerie de Sarlat – La Canéda, « Le Délice Croquant » gérée par M. Florian Veyssière, est disposée à fournir du pain au plus tôt. Il indique que le pain déposé sera vendu pour le compte de cette boulangerie et qu'une convention sera établie et signée entre cette boulangerie et la commune pour définir les modalités de création et de fonctionnement de ce dépôt de pains. Il précise néanmoins que ce dépôt de pains se ferait aux conditions suivantes :

- gratuité de mise à disposition du local servant de dépôt ;
- pas de reprise des produits invendus qui restent à la charge du boulanger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte la création d'un dépôt de pain dans l'Agence Postale Communele à compter du 21 novembre 2016 ;
- accepte que le pain soit fourni par la boulangerie de Sarlat – La Canéda, « Le Délice Croquant » gérée par M. Florian Veyssière et qu'il soit vendu pour le compte de celle-ci ;
- autorise le Maire à établir et à signer une convention entre la boulangerie de Sarlat – La Canéda, « Le Délice Croquant », gérée par M. Florian Veyssière, et la commune de Domme pour définir les modalités de création et de fonctionnement de ce dépôt de pain.

**Achat d'un chargeur et  
D'un booster de batteries**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le devis de MADIMAT, en vue de l'achat d'un chargeur et d'un booster à batteries, pour un montant HT de 454,00 € et autorise le Maire à le signer.

**Communications**

- Cimetière

En raison de sa nouvelle situation professionnelle, Hervé Caminade demande à Francis Cousin de prendre le relai dans la gestion des affaires funéraires. Il pourra être aidé par Mrs Lambert et Plett mais restera le référent sur ce dossier en l'absence du titulaire.

Les travaux votés par le Conseil Municipal (2<sup>ème</sup> tranche allée du cimetière) et attribués à l'entreprise SARL Montet Maçonnerie ne sont toujours pas réalisés. Il sera demandé à cette entreprise de fixer une date pour son intervention.

Un point est fait sur les concessions revendues suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon clôturée en 2001. Sur 51 concessions reprises, 25 ont été revendues, soit la moitié.

- Utilisations des produits chimiques

La commune de Domme ayant signé la charte « Zéro Pesticides » ne pourra plus utiliser de tels produits ainsi que les herbicides, fongicides et insecticides. Cet engagement va entraîner des changements de méthodes de travail pour les agents communaux et l'acquisition de nouveaux équipements. Des subventions étant allouées pour l'acquisition de ces nouveaux équipements, un recensement préalable sera effectué. Concernant le cimetière, il est nécessaire d'indiquer qu'à l'avenir, ses allées ne seront plus désherbées et donc plus végétalisées, sachant aussi que l'entretien des concessions et de leurs abords appartient aux propriétaires.

- Falaises de Domme

Une réunion s'est récemment tenue à la Préfecture.

Le BRGM a remis son rapport sur l'affaissement d'un caveau début 2016.

Une étude plus globale s'avère nécessaire, reprenant les études antérieures. Un appel d'offre sera fait par le SIVOM de Domme-Cénac qui est compétent pour les problèmes touchant les falaises des 2 communes.

Fait à Domme, le 16 novembre 2016